



ACCORD-CADRE

Entre

La Conférence des Présidents d'Université (CPU), association Loi 1901 située 103, boulevard Saint-Michel, 75005 Paris, France – représentée par son Président, Monsieur Jean-Loup Salzmann, d'une part,

Εt

La Confédération Nationale des Junior-Entreprises (CNJE), association Loi 1901 située 6, rue des Immeubles Industriels, 75011 Paris, France – représentée par sa Présidente, Mademoiselle Anina Munch, d'autre part.

1/ PREAMBULE

La CPU régie par l'article L. 233-2 du Code de l'éducation, rassemble les responsables des universités, des universités de technologie, des instituts nationaux polytechniques, des écoles normales supérieures et des grands établissements.

Son rôle est de représenter et défendre les intérêts des 128 établissements d'enseignement supérieur qu'elle regroupe. Elle est un acteur du débat public sur toutes les questions d'enseignement supérieur et de recherche, est force de proposition et de négociation auprès des pouvoirs publics, des différents réseaux de l'enseignement supérieur et de la recherche, des partenaires économiques et sociaux et des institutions nationales et internationales. Dans un contexte de profonde mutation de l'enseignement supérieur et de la recherche, la CPU a un rôle important à jouer dans la promotion de l'Université française et de ses valeurs, le renforcement de la coopération universitaire nationale et internationale et le développement de l'esprit de mutualisation.

Pour la réalisation de leurs missions, le bureau de la CPU et son conseil d'administration s'appuient sur des commissions et travaillent en relation étroite avec les réseaux universitaires (vice-présidents des CFVU, services en charge de l'orientation, l'information et le suivi de l'insertion professionnelle, services de formation continue universitaire...).

La Confédération Nationale des Junior-Entreprises (CNJE) est une association Loi 1901, elle est le premier mouvement étudiant confédéré de France avec 17 600 étudiants. Créée en 1969, elle a pour mission de coordonner et d'accompagner les 160 structures implantées au sein des écoles et universités françaises.

Afin de distinguer les Junior-Entreprises des autres associations et de pouvoir veiller à la qualité de leurs prestations, l'appellation « Junior-Entreprise » (J.E.) est contrôlée. Junior-Entreprise est une marque déposée à l'Institut National de la Propriété Intellectuelle (INPI) et détenu par la Confédération Nationale des Junior-Entreprises (CNJE). Une campagne d'audit conseil est ainsi réalisée chaque année et permet de veiller au respect de la déontologie du mouvement et à la protection de la marque. Gage de l'excellence de la marque « Junior-Entreprise », la CNJE garantit à la fois l'accompagnement de chaque structure depuis son intégration et dans sa gestion, mais aussi à la mise en place de démarches qualité et de satisfaction client.

2/ OBJET

Le présent accord-cadre a pour projet de renforcer le partenariat entre la CPU et la CNJE afin de contribuer au développement des Junior-Entreprises dans les Universités et de favoriser ainsi l'insertion professionnelle des étudiants.

Le présent accord pourra, dans le respect de l'autonomie des Universités, être décliné opérationnellement au niveau local en collaboration étroite avec les structures et réseaux universitaires d'aide à l'insertion professionnelle des étudiants et de tout autre acteur de l'Université jouant un rôle dans la professionnalisation des étudiants.

3/ APPORTS

La CNJE se propose de mettre à disposition, des universités qui le souhaitent, l'ensemble de ses outils d'accompagnement et de soutien à la création de Junior-Entreprises.

- La CNJE s'engage à mettre à disposition ses outils pour le développement des Juniors, cela passe par l'envoi de documents types tel que les Pack Labélisation, Pack Création et Plan de Développement aux étudiants qui souhaiteraient créer leur Junior-Entreprises.
- La CNJE s'engage également à ouvrir son intranet afin que les administrateurs des Juniors aient accès aux documents types relatifs à la bonne gestion des Junior-Entreprises. Cela passe par la mise à disposition et la création de compte kiwi.
- <u>La CNJE s'engage à réaliser un accompagnement spécifique</u> qui sera dédié aux Juniors Universitaires.
- La CNJE s'engage à former les étudiants aux mécanismes de gestion et de pilotage des Junior-Entreprises à l'occasion de congrès régionaux et nationaux. Les étudiants restent libres de participer aux congrès.
- <u>La CNJE s'engage à mettre à disposition son réseau d'entreprises afin d'organiser des rencontres plus régulières</u> et ce dans le cadre d'un rapprochement des étudiants et des

- entreprises. Cela peut passer par l'organisation d'une conférence ou d'un événement dans l'université.
- <u>La CNJE s'engage à accompagner les Juniors nouvellement intégrées à s'insérer dans le réseau des Junior-Entreprises.</u> Cela passe par un parrainage des structures déjà développées avec les Junior-Entreprises naissantes.
- La CNJE s'engage à sensibiliser les responsables des universités, des universités de technologie, des instituts nationaux polytechniques, des écoles normales supérieures et des grands établissements aux problématiques spécifiques des Junior-Entreprises. Cela peut passer par des échanges réguliers avec les référents académiques qui suivent les Juniors afin de leur expliquer le cadre légal et les obligations des Junior-Entreprises vis-à-vis des administrations sociales et fiscales.

Dans la mesure où ces associations contribuent, en collaboration avec les structures et réseaux universitaires d'aide à l'insertion professionnelle, à la professionnalisation des étudiants en lien avec leurs enseignements théoriques, la CPU s'engage à promouvoir auprès de ses établissements membres, le concept de Junior-Entreprises (JE) et à valoriser le soutien aux initiatives de création et de développement des J.E.

- La CPU s'engage à promouvoir auprès de ses établissements membres le concept de Junior-Entreprises et à valoriser le soutien aux initiatives de création et de développement des JE. Cela peut passer par la mise en lien de la J.E. avec un contact privilégié au sein des services universitaires concernés et ce afin que les J.E. puissent communiquer efficacement dans le cadre de leur recrutement d'intervenants pour réaliser des missions à plus-value pédagogiques.
- <u>La CPU s'engage à soutenir la visibilité des J.E. dans les établissements en tant qu'outil d'aide à l'insertion professionnelle des étudiants</u>. Cela peut passer par la mise à disposition de panneaux d'affichages et d'aide dans les campagnes de communication notamment au moment du recrutement de la nouvelle équipe.
- La CPU s'engage à sensibiliser ses établissements membres pour la mise à disposition de moyens logistiques afin de favoriser le développement des Junior-Entreprises. Cela peut passer par la mise à disposition de locaux et de lignes téléphoniques, afin que les étudiants puissent se réunir pour travailler, recevoir leurs clients, et surtout archiver les documents liés à la bonne gestion de l'association¹. A défaut, la CPU souligne l'importance de laisser aux étudiants un espace de travail afin de pouvoir recevoir d'éventuels clients et un espace clos pour y ranger les archives et les documents de gestion.
- La CPU s'engage à aider la CNJE dans la communication du concept auprès de ses établissements membres. Cela passe par la diffusion de 4 articles par an. Ces articles porteront sur : le concept, le profil, l'un des Congrès Nationaux, et une vague de Congrès Régionaux.

La CNJE et la CPU développeront ainsi leurs échanges, le présent accord prévoyant une rencontre une fois par an entre la CNJE et la CPU.

¹ Autant de documents qui doivent être présentés en cas de <u>contrôle URSSAF</u> et qu'il est donc nécessaire d'archiver et de conserver dans un espace clos.

La CNJE en tant qu'acteur de l'insertion professionnelle pourra être sollicitée par la CPU pour contribuer à la réflexion sur la question de l'insertion professionnelle.

4/ EVALUATION

La CNJE s'engage à envoyer un rapport annuel détaillé sur l'évolution des Juniors-Entreprises Universitaires afin que la CPU puisse mieux connaître et interagir avec les Juniors-Entreprises Universitaires.

Ce rapport annuel contiendra:

- Un volet dédié à l'appréciation du mouvement en Université
 - Une présentation de l'état du développement de Junior-Entreprises en Université;
 - Un tableau récapitulatif de la bonne gestion des Juniors dans le cadre de leur audit conseil;
 - Les Juniors en cours de structuration, en train de réaliser leur passage de marque ou intéressées pour rejoindre le mouvement.
- Un volet lié à l'activité des J.E.
 - Chiffre d'Affaire réalisé;
 - Le nombre d'étudiants adhérents ;
 - Le nombre d'intervenants total.
- Enfin, un dernier volet dédié aux retours d'expérience des intervenants comme des administrateurs sur leurs expériences :
 - Témoignages/ insertion professionnelle ou autre.

Une rencontre annuelle entre les représentants de la CNJE et de la CPU pourra être organisée.

5/ DUREE

Le présent accord-cadre est conclu pour une durée de 3 années à compter de sa signature. Les parties se réuniront dans un délai d'un mois avant l'expiration de cet accord afin de décider de son renouvellement.

6/ CLAUSE RESOLUTOIRE

En cas de manquement de l'une ou de l'autre des parties à l'une de ses obligations souscrites en application du présent accord, celui-ci sera résilié de plein droit dès la première présentation d'une lettre avec accusé de réception à la partie défaillante.

Fait à Paris le

En deux (2) exemplaires originaux,

Signatures précédées de la mention « lu et approuvé ».

Pour

La Conférence des Présidents d'université

Pour

La Confédération Nationale des Junior Entreprises

Jean-Loup SALZMANN

Président

Anina MUNCH

Présidente

W